

**STRATEGIE TERRITORIALE
DE SECURITE ET DE
PREVENTION DE LA
DELINQUANCE**

2022-2024

I. Contexte et enjeux

- a. Fiche d'identité de la commune
- b. Contexte socio-économique
- c. Conduite de la démarche
- d. Enjeux prioritaires

II. Architecture du CLSPD

- a. Organigramme du CLSPD
- b. Positionnement de la collectivité en matière de prévention de la délinquance
- c. Cartographie du réseau partenarial
- d. Objectifs et composition des groupes thématiques

III. Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

- a. Thématique "Jeunesse et Parentalité"
- b. Thématique "Prévention et Sécurité routières"
- c. Thématique "Victimes et Auteurs / Accès aux droits"
- d. Thématique "Espace Public et tranquillité"

IV. Charte déontologique d'échange d'information

CONTEXTE ET ENJEUX

a. Fiche d'identité de la commune

Superficie : 14,7 km²

Population (2020) : 79 900 habitants

Densité : 5 435 habitants/km²

Communes limitrophes :

- Nanterre,
- Suresnes,
- Saint-Cloud,
- Garches
- Vaucresson
- La Celle-Saint-Cloud
- Bougival,
- Croissy-sur-Seine,
- Chatou.

Intercommunalité : Etablissement Public Territorial Paris Ouest La Défense (Territoire 4 de la Métropole du Grand Paris)

Axes routiers majeurs : A86, D913 (anciennement N13) Avenues Napoléon Bonaparte et Paul Doumer, D991 Avenue de Colmar, D39 Avenue du 18 juin 1940 et D180 Route de l'Empereur

Lignes de transport en commun :

- RER A, Bus B, 1, 27, 37, 38, 40, 141, 144, 158, 241, 244, 258, 259, 263, 367, 459, 467, 503, 564 et 565

Equipements et parcs publics :

- 500 hectares d'espaces verts (notamment Bois de Saint-Cucufa, Parc Naturel des Gallicourts et Parc de Bois-Préau) soit environ 34% du territoire. Cela représente 64m² d'espaces verts par habitants. Deux espaces verts devraient voir le jour dans un futur proche (le Parc du Cardinal (2,4 Ha et le Parc Jacques Chirac 2,15Ha). Depuis 2004, ce sont en effet 104 hectares d'espaces verts qui ont soit été créés et/ou ouverts au public.
- 2 lycées, 6 collèges, 8 écoles maternelles, 8 écoles élémentaires, 7 écoles primaires
- 2 Centres socio-culturels,
- Théâtre André Malraux et 2 complexes cinématographiques cinémas Ariel (Hauts de Rueil et Centre-Ville)
- Médiathèque Jacques Baumel, Maison des Arts et de l'Image, Conservatoire à rayonnement régional,
- 4 complexes sportifs, 5 gymnases, 2 piscines, 1 centre équestre, 1 base nautique...

Politique de la Ville :

- Un Contrat de Ville intercommunal (2015-2020) conjoint avec Nanterre et Suresnes
- Deux Quartiers de Veille Active (Le Clos des Terres Rouges et Plaine Gare)

b. Contexte socio-économique

La ville de Rueil-Malmaison a connu une croissance démographique remarquable au lendemain de la seconde guerre mondiale (population doublée entre 1946 et 1962) et a poursuivi son développement jusqu'au milieu des années 2000.

Conformément à nos prévisions, et grâce à la stratégie d'aménagement mise en place depuis 2011, la population rueilloise augmentera de manière modérée dans les prochaines années. Il convient de souligner que la population de Rueil-Malmaison après avoir connu une hausse de 2008 à 2014 (+2%) a connu une baisse pour atteindre les mêmes chiffres en 2019 que ceux de 2008.

L'augmentation, maîtrisée et répartie de manière homogène sur le territoire rueillois, s'accompagnera de la création de nouvelles infrastructures nécessaires à la satisfaction des besoins des administrés (Tramway T1, Gare du réseau Grand Paris Express). La Ville a d'ailleurs achevé un certain nombre d'équipement qui permettra de répondre aux besoins futurs des habitants (construction d'un nouveau complexe sportif, agrandissement de groupe scolaire...).

La population rueilloise est en moyenne plus âgée que celle du département et cette tendance s'amplifie ces dernières années : la part des + de 45 ans n'a fait que s'accroître ces dernières années, aux dépens des plus jeunes qui peinent à s'implanter sur le territoire. Pour autant, l'indice de jeunesse (qui représente le nombre de personnes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans) est comparable entre Rueil-Malmaison et l'ensemble du département (123 contre 125 en 2018) : l'accueil de nombreuses familles avec enfants permet donc de contrebalancer la tendance au vieillissement de la population communale.

En termes de capacités économiques, la population rueilloise s'avère plus favorisée que la moyenne départementale, et plus encore que la moyenne régionale. En effet, le revenu

médian s'établit sur la ville à 31 690€ par an contre 28 310€ en moyenne sur le département et 24 060 € sur la région, ce qui révèle la belle santé financière de la population locale. Cette situation trouve notamment sa cause dans un taux de chômage relativement faible (9,6 % en 2018, soit 1 point de moins que la population départementale et 2,5 points de moins que la population régionale). Bien entendu, cette réalité n'est pas uniforme sur le territoire communal et 2 secteurs de la ville (Mazurières et Plaine Gare) sont identifiés comme Quartiers de Veille Active en raison notamment de la précarité économique moyenne de leurs habitants.

Quoi qu'il en soit, la situation économique moyenne sur la commune de Rueil-Malmaison se traduit d'un point de vue urbain par une surreprésentation de pavillons (22,3% des logements) comparativement à la situation sur le Département (11,3 %). Les grands logements (4 pièces et au-delà) sont également bien plus fréquents que dans la moyenne départementale, ce qui renforce son attractivité pour les familles avec enfants. Les propriétaires sont plus nombreux que les locataires (contrairement à la situation départementale) et les ménages rueillois s'inscrivent à long terme sur le territoire puisque 51% des ménages occupent leur logement depuis plus de 10 ans, contre 46% en moyenne départementale.

c. Conduite de la démarche

L'élaboration de cette Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance s'inscrit dans la démarche promue par le Plan National de Prévention de la Délinquance et d'Aide aux Victimes, adopté le 2 octobre 2009 par le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance sous la présidence du Premier Ministre. Elle s'appuie également sur la dernière Stratégie Nationale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, adoptée le 10 mars 2017 pour la période 2018-2020.

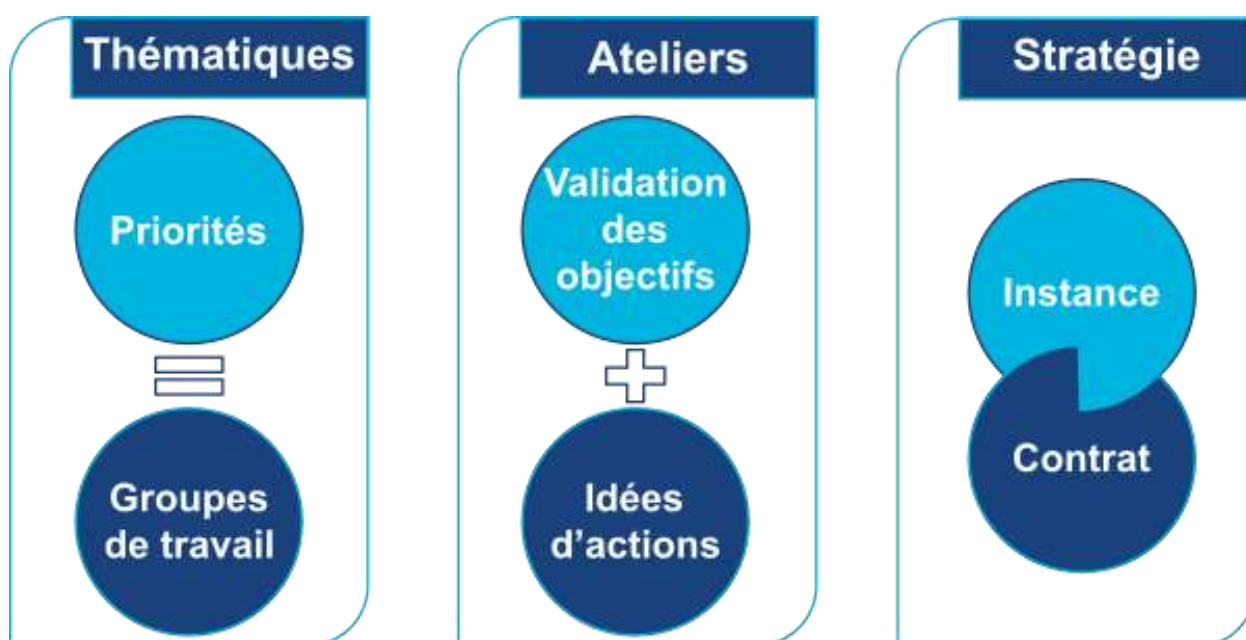
Ce nouvel outil contractuel a vocation à faire émerger un partenariat dynamique sur des territoires engagés dans la lutte contre toutes les formes de troubles, d'incivilités et de délinquance. Cette Stratégie sera la troisième engagée par la commune de Rueil-Malmaison, ce qui met en lumière une forte implication de la municipalité dans ce champ d'action ; la ville dispose d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance depuis les origines de ce dispositif et s'est toujours engagée activement en matière de Politique de la Ville, dès ses prémices au début des années 1980. Ainsi, la Ville développe depuis toujours un partenariat opérationnel et solide et conduit déjà des actions ciblées dans des domaines aussi variés que la prévention routière, le soutien aux Femmes victimes de violences ou encore le développement d'équipes de prévention et de médiation.

Malgré ce portage constant de la part de la Municipalité, les réunions conduites dans le cadre du CLSPD ont petit à petit perdu en régularité et en mobilisation, en partie du fait de la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19 qui a surtout porté un coup majeur aux actions de prévention dans leur ensemble. Durant plus de deux ans, les actions à destination de la population ont été particulièrement contraintes et les services de prévention et de médiation ont dû constamment adapter leurs pratiques pour garder autant de liens que possible avec les usagers, malgré les obstacles sanitaires.

En parallèle, l'évolution du territoire rueillois et des demandes des habitants, mais aussi l'émergence ou la résurgence de troubles ont mis en lumière la nécessité de refonder l'approche de la Ville sur les questions de sécurité et de prévention de la délinquance. Les services en lien avec ces thématiques ont été renforcés, aussi bien d'un point de vue stratégique que dans le domaine opérationnel et technique, afin de rendre possible une approche pro-active des problématiques de troubles et de nuisances.

Fortes des importants moyens mis en œuvre dans le cadre de sa politique de tranquillité publique et décidée à maintenir sa vigilance dans le domaine, la Municipalité a entamé une démarche ambitieuse de relance d'une nouvelle Stratégie Territoriale appuyée sur les réalités

du terrain et la capacité de mobilisation des acteurs locaux. La rencontre d'une multitude de responsables locaux a alors permis de relancer un partenariat parfois désinvesti et de mobiliser les énergies autour des priorités du territoire. Ces échanges ont mis en lumière des priorités thématiques d'intervention dont la collectivité s'est saisie pour en faire les nouveaux groupes de travail du CLSPD et ainsi orienter les actions à venir. A cette fin, les groupes de travail se sont réunis sous la forme d'ateliers de co-construction qui ont permis de faire émerger des pistes d'actions formalisées ensuite sous la forme de fiches actions opérationnelles. Ces fiches actions, validées et intégrées aussi bien par les services de la Ville que par leurs partenaires, constituent ainsi la feuille de route des différents groupes de travail et représentent en cela le cœur de l'engagement contractuel, objet de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.



d. Enjeux prioritaires

La démarche de priorisation menée sur la commune a cherché à cumuler et à croiser des approches complémentaires dans le but de présenter l'approche la plus pertinente possible des questions d'insécurité. A l'aune d'entretiens menés avec un vaste réseau d'acteurs locaux, mais aussi des réunions de sécurité hebdomadaires réunissant autour du Maire Adjoint à la Sécurité Publique la Police Nationale, la Police Municipale, la Médiation et l'Insertion Sociale et des services au plus proche des usagers comme le Cadre de vie et l'Habitat, des récurrences ont rapidement émergé.

A l'évidence, les faits de délinquance de voie publique enregistrés sur la commune restent limités et concentrés sur des secteurs bien identifiés. Pour l'essentiel, ces poches d'inscription délinquante sont confirmées par les bailleurs sociaux et correspondent également à des secteurs marqués par de nombreuses nuisances subies par leurs résidents. A titre d'exemple, les quelques points de trafic et de consommation de stupéfiants recensés sur la commune sont également le théâtre de rassemblements gênants, et parfois même menaçants.

Bien souvent, ces troubles sont le fait de mineurs habitant ces mêmes résidences, ce qui interroge le cadre familial et impose de mener des actions ciblées dans le domaine de la parentalité. Soutenir les parents dans leur rôle éducatif apparaît nettement comme une condition de pacification des quartiers les plus exposés aux nuisances et à la délinquance, et ce domaine d'intervention peut se décliner en plusieurs actions cherchant l'équilibre entre responsabilisation et soutien.

Les dérives constatées au sein de plusieurs quartiers de la ville se traduisent également d'un point de vue routier par la fréquence des rodéos urbains et des accidents souvent graves sur le réseau routier municipal. Des efforts de prévention et de sensibilisation doivent pour cela être construits en direction de tous les publics, et tout particulièrement des plus jeunes pour fixer en eux des comportements responsables et prudents.

Les témoignages des professionnels mettent également en avant la nécessité de focaliser les énergies et les moyens sur les publics les plus vulnérables. Face à la proportion de mineurs impliqués dans la délinquance de proximité et à l'exposition aux dangers et aux violences d'enfants de plus en plus jeunes, il est essentiel de développer des actions ciblées en destination du public jeune.

Dans la même logique, la rencontre des partenaires a mis en avant la difficulté à coordonner les actions à destination des victimes et des auteurs de violences, alors que des démarches

de soutien et d'accompagnement sont nombreuses sur le territoire et méritent d'être utilisées autant que nécessaire.

Le croisement des différentes sources d'information et des projets portés par les différents partenaires a ainsi permis de délimiter 4 axes prioritaires, auxquels s'ajoutent une thématique interne, axée sur l'amélioration des services municipaux en matière de connaissance des phénomènes délinquants et de coordination des moyens.



Afin de les prendre en compte de la façon la plus concrète et opérationnelle possible, ces thématiques prioritaires ont été intégrées au CLSPD sous la forme de groupes de travail dédiés, ce qui a permis de redéfinir les éléments constitutifs de cette instance et d'affiner son portage politique aussi bien que son pilotage technique. Dans le même mouvement, ces axes sont également considérés comme les thématiques de référence des actions proposées dans le cadre de la Stratégie Territoriale.

ARCHITECTURE DU CLSPD

a. Organigramme du CLSPD

Au niveau communal, la volonté renouvelée de conduire une politique active de prévention de la délinquance conduit à réinterroger le fonctionnement de la Collectivité face à ces enjeux. En outre, le cadre de fonctionnement d'une instance comme le CLSPD doit correspondre à la trame fixée au niveau national afin que l'ensemble des partenaires intercommunaux puissent s'y fonder sans difficulté. Dans ce cadre, il est devenu nécessaire d'identifier et de fixer l'articulation la plus adéquate entre le CLSPD et les instances municipales dans le modèle suivant :



Assemblée plénière : Concertation, validation, suivi et évaluation de la Stratégie Territoriale

COPIL restreint : Orientation stratégique, régulation entre les instances et traitement des situations d'urgence

Groupes de travail : Suivi de la mise en œuvre des actions concrètes et réajustement des projets

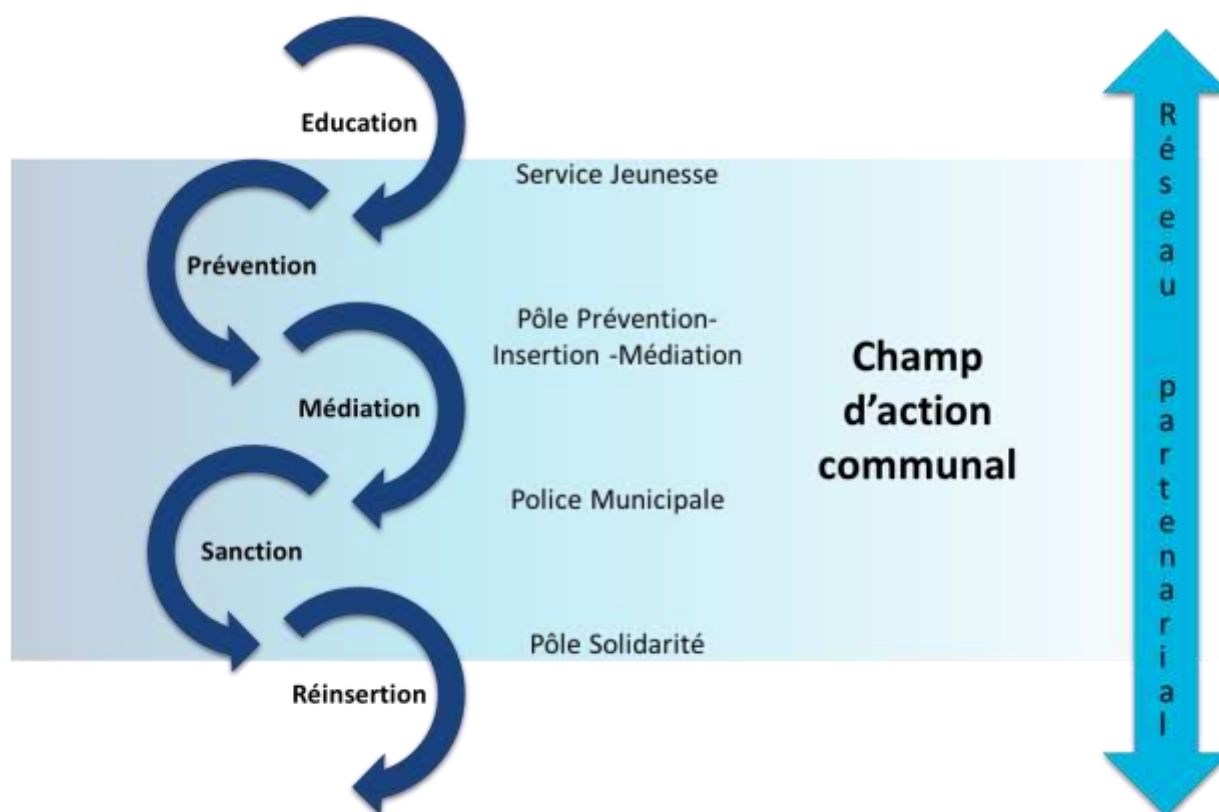
Coordonnateur CLSPD : Passerelle entre acteurs et instances, application des orientations dans les groupes de travail

Réunion Sécurité : Rencontre hebdomadaire autour des problématiques d'incivilités et de délinquance

Conseil Municipal : Autorisation de signature de la STSPD et des conventions passées dans le cadre du CLSPD, vote du budget

b. Positionnement de la collectivité en matière de prévention de la délinquance

La Ville de Rueil-Malmaison s'inscrit depuis plusieurs années dans une démarche active de prévention de la délinquance. Elle cherche à cette fin à développer une continuité d'approche allant de l'éducation à la sanction et impliquant l'ensemble du réseau partenarial. Dans le cadre de ses compétences, la Municipalité se propose d'être particulièrement impliquée au cœur de ce continuum et a mis en place, au-delà des actions qu'elle développe, des moyens humains dédiés.



Ces moyens humains et techniques sont particulièrement stables sur la ville de Rueil-Malmaison -l'équipe de Médiation existe par exemple depuis plus de 20 ans- ce qui offre une grande cohérence dans l'approche mais aussi et surtout une connaissance très fine des réalités du territoire.

c. Cartographie du réseau partenarial

Au-delà du coordonnateur, des instances communales et des équipes de terrain, le CLSPD a vocation à rassembler un grand nombre de services et de partenaires. Le schéma ci-dessous en montre une arborescence simplifiée :



d. Objectifs et composition des groupes thématiques

Le CLSPD en lui-même n'est pas une instance centralisée mais plutôt le cadre de coordination et de suivi des politiques de prévention de la délinquance menées sur le territoire. Autour du Coordonnateur -chargé d'alimenter techniquement le CLSPD- gravitent ainsi des groupes et des outils opérationnels dont les compositions, les modes de saisie et les fréquences de réunion peuvent varier selon l'objectif poursuivi.

Groupe de travail "Jeunesse et Parentalité"

Objectifs :

- Soutenir les jeunes en glissement vers la désocialisation et/ou la délinquance
- Soutenir les parents démunis ou dépassés dans leur fonction parentale
- Centraliser les actions liées à la parentalité sur le territoire

Fréquence et mode de saisine :

- Tous les 3 mois ou à la demande d'un partenaire
- Suivi : tableau de suivi + Compte-Rendu

Ordre du jour type :

- Bilan des actions menées sur le territoire
- Programmation des événements à venir
- Revue des problématiques émergentes
- Ajustement des actions menées et échanges autour de futurs projets

Composition régulière du groupe de travail :

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Services pressentis</i>	<i>Passerelles ponctuelles</i>
<ul style="list-style-type: none">- Education Nationale- APSIS- Contrôle Z	<ul style="list-style-type: none">- Villa Familia- Programme de Réussite Educative- Pôle Médiation (Ateliers des mamans)	<ul style="list-style-type: none">- Fédérations de parents d'élèves- Aide Sociale à l'Enfance

Groupe de travail "Prévention et Sécurité routières"

Objectifs :

- Promouvoir la sécurité routière par le respect des réglementations et les actions de prévention
- Développer la prévention routière auprès de la plus grande variété possible de publics
- Elaborer, de façon concertée, les aménagements routiers nécessaires
- Faire respecter, sur le terrain, la réglementation en matière de stationnement et de circulation

Fréquence et mode de saisine :

- Tous les 3 mois ou à la demande d'un partenaire
- Suivi : tableau de suivi + Compte-Rendu

Ordre du jour type :

- Bilan d'activité
- Analyse des espaces problématiques du point de vue de la sécurité routière
- Suivi des projets en cours et élaboration de nouvelles actions

Composition régulière du groupe de travail :

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Services pressentis</i>	<i>Passerelles ponctuelles</i>
<ul style="list-style-type: none">- Police Nationale- UTEA 92- Associations de prévention routière	<ul style="list-style-type: none">- Pôle Espaces Publics- Police Municipale- Pôle cadre de Vie	<ul style="list-style-type: none">- Education Nationale- Transporteurs- Associations de commerçants

Groupe de travail "Victimes et Auteurs / Accès aux Droits"

Objectifs :

- Identifier les situations d'exposition des jeunes aux violences
- Organiser des actions de prévention et de traitement des violences
- Proposer des mesures de résolution pré-judiciaire des conflits
- Favoriser le développement de mesures de réinsertion sociale
- Concevoir de nouvelles mesures d'Aide aux Victimes sur le territoire notamment en matières familiale et conjugale
- Développer des mesures d'alternative aux poursuites
- Promouvoir et coordonner les dispositifs existants, notamment dans le domaine de l'accueil d'urgence des victimes de violences intrafamiliales

Fréquence et mode de saisine :

- Tous les 3 mois ou à la demande d'un partenaire
- Suivi : tableau de suivi + Compte-Rendu

Ordre du jour type :

- Bilan des actions mises en place
- Echanges sur l'évolution et le repérage des situations
- Suivi des mesures en cours
- Propositions d'actions nouvelles

Composition régulière du groupe de travail :

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Services pressentis</i>	<i>Passerelles ponctuelles</i>
- Aide Sociale à l'Enfance	- Direction Jeunesse	- Education nationale
- APSIS	- Pôle Médiation	- SPIP
- ADAVIP 92, CIDFF et associations mobilisées dans le domaine	- Pôle Solidarité (Point Justice)	- Services accueillant des TIGistes
	- Direction Education et Enfance (PRE)	- Aide Sociale à l'Enfance
		- PJJ
		- Police Nationale

Groupe de travail "Espace Public et Tranquillité "

Objectifs généraux :

- Agir de façon concertée sur les troubles et les incivilités
- Intervenir de façon ciblée sur les auteurs de troubles
- Développer la coordination avec les services de l'Etat et le lien entre Police et Population
- Mobiliser les habitants comme acteurs de prévention
- Accroître la présence humaine sur le terrain dans un objectif de dissuasion et de régulation

Fréquence et mode de saisine :

- Tous les 2 mois ou à la demande d'un partenaire
- Suivi : tableau de suivi + Compte-Rendu

Ordre du jour type :

- Bilan d'activité des Forces de l'Ordre
- Rapport de la Police Municipale et des bailleurs sur les points de nuisances récurrentes
- Focus sur les problématiques émergentes ou récurrentes et réflexion sur les actions à mener
- Planning des événements à venir et des besoins de coordination

Composition régulière du groupe de travail :

<i>Partenaires pressentis</i>	<i>Services pressentis</i>	<i>Passerelles ponctuelles</i>
- Police Nationale	- Pôle Sécurité Publique	- APSIS
- Principaux bailleurs sociaux du territoire	- Pôle Cadre de Vie	- Pôle Solidarité
	- Pôle Prévention-Insertion-Médiation	- Direction Jeunesse
		- Mission locale
		- Pôle Espaces Publics
		- Associations locales
		- Amicales de locataires et syndics de copropriétés

Groupe de travail "Mieux comprendre pour mieux agir"

Objectifs :

- Définir et diffuser les protocoles d'intervention interne sur toutes les actions liées à la tranquillité publique
- Construire les outils de recueil, de suivi et d'analyse des troubles à la tranquillité sur le territoire
- Définir et diffuser les règles de transmission d'informations sensibles
- Sensibiliser et former les agents de la ville dans les domaines liés à la prévention de la délinquance

Fréquence et mode de saisine :

- Tous les 4 mois ou à la demande d'un partenaire
- Suivi : tableau de suivi + Compte-Rendu

Ordre du jour type :

- Point sur le développement des outils internes
- Etudes de cas / Analyses de situation pour affiner les protocoles d'intervention
- Point sur les formations nécessaires / programmées / réalisées

Composition régulière du groupe de travail :

Services pressentis

- Pôle Sécurité Publique
- Pôle Cadre de Vie
- Pôle Prévention-Insertion-Médiation
- Pôle Solidarité
- Pôle espaces publics
- Pôle Ressources humaines

STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

La Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est composée d'actions réparties selon les thématiques des groupes de travail du CLSPD. A chaque thématique correspondent ainsi quelques actions fortes, volontairement limitées dans leur nombre pour mobiliser efficacement les partenaires.

Le groupe "Mieux comprendre pour mieux agir" est destiné à un fonctionnement particulier. Réservé aux services municipaux, il n'intègre pas, par définition, d'actions partenariales qui pourraient trouver leur place dans une Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Les projets développés dans le cadre de ce groupe de travail n'apparaissent donc pas ici mais font pleinement partie de l'activité du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Et bien sûr, en cherchant à améliorer la connaissance des phénomènes délinquants et l'intervention des services dans ces situations, il aura un impact direct sur l'ensemble des actions proposées dans cette Stratégie.

En ce qui concerne les autres groupes thématiques, les fiches-action détaillées dans les pages suivantes se répartissent comme suit :

Thématique « Jeunesse et Parentalité »

- Développement de l'Ecole des Familles
- Création d'un Point Ecoute Jeunes

Thématique « Prévention et Sécurité routières »

- Création d'un Parc de Prévention Routière
- Développement des Pistes Indiennes
- Sensibilisation des livreurs en 2 roues

Thématique « Auteurs et Victime / Accès aux droits »

- Prévention des violences faites aux enfants
- Lutte contre les discriminations

Thématique « Espace Public et Tranquillité »

- Relance du Conseil des Droits et Devoirs des Familles
- Lutte contre les nuisances sonores
- Création d'une équipe de Citoyens Attentifs

Thématique : Jeunesse et Parentalité

Titre de l'action : Développement de l'Ecole des Familles

Constats / Problématique

Tous les parents sont confrontés à des questionnements et problématiques vis-à-vis de leur(s) enfant(s), et rares sont les lieux et les moments permettant aux parents de trouver des réponses à leurs interrogations.

Et si les enfants sont couramment sensibilisés à bon nombre de problématiques dans le cadre scolaire ou périscolaire, ces actions sont trop rarement les déclencheurs de discussions au sein des familles.

Objectifs

- Fournir aux parents un cadre studieux d'accompagnement à la fonction parentale
- Promouvoir l'ouverture des établissements scolaires aux parents
- Inciter au dialogue familial sur des thématiques sensibles du quotidien grâce à un parcours de sensibilisation touchant parents et enfants
- Sensibiliser parents et enfants sur des sujets touchant au bien-être global de l'enfant.
- Tendre vers un Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté communal pour gagner en lisibilité et en cohérence dans les actions menées sur l'année scolaire.

Publics et Territoires

Parents, enfants et professionnels de l'enfance et de la jeunesse sur l'ensemble du territoire communal

Pilotage / Coordination

PRE / Villa Familia

Budget

1000 € par intervention incluant sensibilisation des enfants et formation/débat avec les parents

-> 12 interventions souhaitées par an

Partenaires impliqués

- Education Nationale
- Direction Education et Enfance
- Direction Jeunesse
- Fédérations de parents d'élèves
- Associations Locales

Modalités de mise en œuvre

- Etablir un état des lieux des actions de sensibilisation menées dans chaque établissement scolaire et périscolaire
- Définir avec les chefs d'établissements et les fédérations de parents d'élèves les thématiques à aborder durant l'année avec les parents
- Identifier, parmi ces thématiques, celles où les services de la ville et les associations soutenues par la ville peuvent proposer un programme d'animation/sensibilisation auprès des parents
- Définir le programme et le calendrier des événements dans chaque établissement en correspondance avec les actions menées auprès des enfants

Critères d'évaluation

- Nombre d'événements organisés à destination des parents, enfants et professionnels
- Nombre d'établissements scolaires impliqués
- Nombre de personnes touchées
- Retours et commentaires issus de chaque événement
- Résultats de la consultation ultérieure des parents et professionnels
- Pérennisation et développement de la démarche

Thématique : Jeunesse et Parentalité

Titre de l'action : Création de Points Ecoute Jeunes

Constats / Problématique

L'adolescence est une période de profondes mutations physiques et comportementales, mais aussi de construction de l'identité. Nombreux sont les adolescents débordés par ce vécu et les parents démunis devant ces changements parfois brutaux.

En outre, la crise sanitaire a fait subir à la population adolescente une perte de repères sociaux et un manque d'espaces d'interaction et de régulation.

Cette somme d'instabilités peut créer les conditions d'une désocialisation et de passages à l'acte dangereux et violents qu'il faut s'efforcer de canaliser.

Objectifs

- Lutter contre la détresse psychologique des adolescents
- Limiter les risques de passages à l'acte violents et de désocialisation
- Créer des espaces de dialogue et de médiation adaptés aux adolescents et à leurs parents
- Proposer des lieux d'échange au sein des collèges, mais aussi dans un tiers lieu discret et confidentiel
- Aider les parents et les professionnels de la jeunesse à adapter leurs postures face aux adolescents

Publics et Territoires

Adolescents, parents et professionnels de la jeunesse sur l'ensemble du territoire communal

Pilotage / Coordination

Conseil Départemental (Service des Actions Educatives et de la Citoyenneté) / Villa Familia

Budget

4500 € / an pour une demi-journée par semaine de Point Ecoute Jeune

4500 € / an pour une demi-journée par semaine de médiation Parents-Ados

Partenaires impliqués

- Education Nationale
- Pôle Prévention Insertion Médiation
- Direction Education et Enfance
- Direction Jeunesse
- APSIS

Modalités de mise en œuvre

- Réunir les médiateurs éducatifs des collèges, la médiatrice familiale et la psychologue de la Villa Familia pour définir le cadre d'intervention des Points Ecoute Jeunes dans les collèges et dans un tiers lieu, leur complémentarité et leurs modalités d'échange
- Ouvrir un créneau de médiation Parents-Ados au sein de la Villa Familia (former le professionnel en charge le cas échéant)
- Identifier les adolescents en demande ou en besoin d'accompagnement et les orienter vers les lieux d'écoute de leur choix
- Communiquer largement auprès des adolescents et de leurs parents sur l'existence de ces lieux d'échange

Critères d'évaluation

- Nombre de Points d'Ecoute créés / Amplitude des créneaux d'accueil
- Nombre d'adolescents identifiés et invités / Nombre d'adolescents reçus
- Effectivité de la communication autour de l'existence de ces dispositifs
- Nombre de parents reçus
- Impact sur le comportement des adolescents bénéficiaires
- Impact sur les relations familiales et les rapports parents/ados

Thématique : Prévention et Sécurité routières

Titre de l'action : Création d'un parc de prévention routière

Constats / Problématique

L'apparition de nouveaux engins de déplacement personnels et la généralisation des "zones de rencontre" accueillant sur un même espace de multiples usagers et véhicules imposent un apprentissage dès le plus jeune âge des règles de conduite. Cet apprentissage n'est jamais meilleur qu'en conditions réelles, mais il est complexe et dangereux de l'envisager sur un réseau de voirie ouvert à tous.

Objectifs

- Créer un parcours routier réaliste et adapté à l'apprentissage des règles de conduite
- Proposer un cadre d'apprentissage sécurisé à l'ensemble des écoles et associations
- Promouvoir le passage du permis piéton et du permis vélo, mais aussi la découverte des nouveaux engins de déplacements
- Disposer d'un cadre idéal pour l'organisation d'un village de la sécurité routière

Publics et Territoires

Enfants et adolescents de la commune, et éventuellement au-delà

Pilotage / Coordination

Services techniques / Pôle Espaces Publics

Budget

2000 € de marquage au sol tous les 5 ans

500 € de matériels (panneaux signalétiques, plots, chasubles...)

2000 € pour constituer un stock d'engins utilisables par les associations

Partenaires impliqués

- Police Nationale (DOPC)
- Police Municipale
- Conseil Départemental / Préfecture (UTEA)
- Education Nationale
- Associations de prévention routière

Modalités de mise en œuvre

- Identification d'un espace pouvant accueillir le parcours de prévention au sein d'un parc existant ou en projet
- Conception et montage technique du projet en concertation avec les associations de prévention routière
- Aménagement du site
- Communication / Invitation des établissements scolaires et associations locales
- Mise en place et gestion d'un planning d'occupation du parcours

Critères d'évaluation

- Création effective du parcours
- Nombre d'écoles et d'associations sollicitées / utilisatrices
- Zone d'influence du dispositif (capacité à attirer des structures extra-communales)
- Nombre d'événements organisés
- Nombre d'enfants sensibilisés

Thématique : Prévention et Sécurité routières

Titre de l'action : Développement des Pistes Indiennes

Constats / Problématique

Le trajet vers et depuis l'école constitue, pour bon nombre d'enfants d'école élémentaire, le premier contact autonome avec la rue et ses dangers.

Il est essentiel de sécuriser ces parcours et d'en faire l'occasion d'un apprentissage progressif de la sécurité routière. C'est dans ce cadre que la ville a créé les "Pistes Indiennes" qu'il s'agit aujourd'hui d'étendre et de redynamiser.

Objectifs

- Sécuriser les parcours des enfants vers et depuis les écoles
- Mobiliser les parents et habitants volontaires (notamment au sein de la Réserve Citoyenne) pour accompagner les parcours des enfants
- Sensibiliser les enfants aux dangers de la route et les former à être des piétons attentifs
- Proposer pour chaque groupe scolaire un réseau de Pistes Indiennes cohérent et adapté

Publics et Territoires

Enfants en école élémentaire sur l'ensemble de la commune

Pilotage / Coordination

Pôle Espaces Publics / Pôle Cadre de Vie

Budget

Partenaires impliqués

- Service Communication
- Education Nationale
- Police Municipale
- Associations de prévention routière

Modalités de mise en œuvre

- Conduire un état des lieux du réseau actuel de Pistes Indiennes et identifier les besoins de développement, notamment en prenant en compte les récentes opérations d'urbanisme
- Impliquer les enfants de chaque groupe scolaire dans l'élaboration d'un diagnostic des dangers de la route sur leurs parcours domicile/école
- Communiquer auprès des parents d'élèves et de la Réserve Citoyenne sur l'existence de ces pistes Indiennes et le besoin de volontaires pour accompagner les parcours des enfants
- Sensibiliser les volontaires sur le discours de prévention qu'ils doivent développer durant ces parcours, et leur fournir l'équipement adéquat
- Mettre en place un planning des volontaires pour coordonner au mieux les parcours et assurer une présence quotidienne

Critères d'évaluation

- Nombre de Pistes réhabilitées et/ou créées
- Nombre de volontaires engagés (et leur nature : parents ou autres)
- Nombre d'enfants inscrits
- Impact de la communication sur la relance du dispositif

Thématique : Prévention et Sécurité routières

Titre de l'action : Sensibilisation des livreurs en deux roues

Constats / Problématique

La livraison de repas s'est notablement développée depuis le début de la crise sanitaire et engendre un nombre de plus en plus importants de courses, essentiellement en deux-roues. Le modèle économique de ce service induit une grande vitesse de déplacement, et donc une prise de risque qui met en danger aussi bien le livreur que les usagers alentours.

En outre, le stationnement des véhicules en attente de leur commande impacte l'espace public et peut représenter une gêne importante pour les piétons et les autres véhicules.

Objectifs

- Réduire les nuisances et les mises en dangers liées à la livraison de repas
- Apaiser les circulations sur la ville pour l'ensemble des usagers
- Rappeler les règles de conduite et de stationnement aux livreurs
- Valoriser les établissements locaux inscrits dans cette démarche

Publics et Territoires

En priorité, personnels des restaurants rueillois proposant la livraison à domicile et enseignes de livraison à domicile (Uber Eats, Deliveroo)

Pilotage / Coordination

Police Municipale / Service Commerce

Budget

200 € de supports publicitaires pour les restaurants inscrits dans cette démarche

Partenaires impliqués

- Amicale des commerçants
- Auto-Ecoles
- Associations de prévention routière

Modalités de mise en œuvre

- Construire une intervention de sensibilisation adaptée aux livreurs en deux-roues et aux problématiques qu'ils engendrent
- Identifier les restaurants rueillois proposant la livraison à domicile
- Proposer aux restaurateurs des temps de sensibilisation à destination de leurs livreurs
- Communiquer sur les restaurateurs volontaires

Critères d'évaluation

- Nombre d'établissements et de livreurs impliqués
- Nombre de séances de sensibilisation et retours d'expérience de ces séances
- Ampleur de la communication valorisant les restaurants impliqués
- Impact sur la circulation et le stationnement des livreurs

Thématique : Auteurs et Victimes / Accès aux Droits

Titre de l'action : Prévention des violences faites aux enfants

Constats / Problématique

Les enfants peuvent être confrontés à de multiples formes de violences au sein de la cellule familiale, à l'école ou encore sur l'espace public, avec des impacts qui échappent encore trop souvent aux adultes. Les traumatismes qui en découlent peuvent être intenses et durables.

Il est important que les adultes, et avant tout les professionnels de l'enfance, sachent détecter ces situations et mobiliser les réseaux adéquats pour agir au plus vite.

Objectifs

- Définir les moyens d'action communaux dans le domaine des violences faites aux enfants
- Former le maximum de professionnels à la détection des "signaux faibles" et à la gestion des conflits entre enfants
- Optimiser le recours aux "Informations préoccupantes"
- Initier un atelier de grande envergure permettant de confronter théories et pratiques dans le domaine
- Construire une approche proactive de la lutte contre le cyber-harcèlement

Publics et Territoires

Mineurs et professionnels de l'enfance et de la jeunesse sur le territoire communal

Pilotage / Coordination

Pôle Solidarité / Direction Jeunesse / Direction Education et Enfance

Budget

Partenaires impliqués

- Parquet / Parquet des mineurs
- Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Education Nationale
- Aide Sociale à l'Enfance
- ADAVIP 92
- CNFPT
- Experts et chercheurs dans les domaines du droit et de la santé

Modalités de mise en œuvre

- Définir le panel des professionnels, au sein de la ville et au-delà, pour lesquels une sensibilisation/formation serait pertinente
- Définir un programme de formation à la détection des signaux faibles de violence et à la notion "d'information préoccupante"
- Former les professionnels de l'enfance et de la jeunesse à la question des réseaux sociaux et du cyber-harcèlement
- Organiser une journée d'ateliers / forums associant experts nationaux et professionnels locaux pour confronter les approches et définir des priorités d'action

Critères d'évaluation

- Nombre et ampleur des événements initiés / Nombre de participants
- Nombre d'informations préoccupantes et traitement de ces dossiers
- Nombre d'actions menées auprès du public jeune
- Nombre d'agents et de partenaires formés

Thématique : Auteurs et Victimes / Accès aux Droits

Titre de l'action : Lutte contre les discriminations

Constats / Problématique

La discrimination peut prendre de multiples formes et toucher n'importe quel individu, tout au long de sa vie.

Toutefois, son impact est particulièrement destructeur lorsqu'elle cible les enfants et adolescents en pleine construction de leur image. Et face à des jeunes qui peuvent être simultanément victimes et auteurs, le message de prévention est particulièrement complexe à construire.

L'outil de la magie et du spectacle vivant permet de capter l'attention et peut constituer un support détourné mais remarquable pour aborder des problématiques complexes, mettre le public en situation et aider chacun à prendre conscience des processus et des impacts de la discrimination.

Objectifs

- Lutter contre les discriminations sous toutes leurs formes en ciblant les enfants et adolescents
- Utiliser comme support un spectacle de magie pour amener les jeunes à se questionner sur leurs comportements
- Libérer la parole des jeunes sur les discriminations vécues

Publics et Territoires

Ensemble des enfants et adolescents sur le territoire communal

Pilotage / Coordination

Direction Jeunesse / Direction Education et Enfance

Budget

2000 € de matériel de magie

Partenaires impliqués

- Education Nationale
- Associations locales œuvrant dans le champ de la lutte contre les discriminations

Modalités de mise en œuvre

- Construire un spectacle vivant à destination du public jeune permettant d'aborder la question des discriminations
- Communiquer auprès des établissements scolaires et des équipements recevant un public jeune sur l'existence de ce dispositif
- Réaliser ce spectacle sur un mode participatif, en intégrant une discussion a posteriori pour s'assurer de la bonne compréhension des enjeux

Critères d'évaluation

- Nombre et variété d'établissements contactés
- Nombre de spectacles réalisés
- Nombre d'enfants bénéficiaires
- Témoignages des enfants bénéficiaires
- Impact sur les situations connues de discrimination

Thématique : Espace Public et Tranquillité

Titre de l'action : Relance du Conseil des Droits et Devoirs des Familles

Constats / Problématique	Objectifs
Les nuisances subies par les habitants des quartiers d'habitat collectif sont bien souvent le fait de mineurs habitant au sein des mêmes résidences. Lorsqu'elles se déroulent à des heures tardives ou se traduisent par des mises en dangers et des comportements violents, ces situations questionnent le cadre familial des mineurs impliqués. Le retour au calme durable passe ainsi par une prise en compte globale de la famille et la recherche d'un juste milieu entre accompagnement et responsabilisation.	<ul style="list-style-type: none">- Faire cesser les troubles de jouissance au sein des résidences sociales- Proposer un accompagnement individualisé aux mineurs auteurs de troubles et à leurs familles- Inscrire ou réinscrire les mineurs dans une logique de respect de lui-même et des autres- Disposer d'un cadre d'intervention rendant possible le lancement de procédures d'expulsion
Publics et Territoires	Pilotage / Coordination
En priorité les familles des résidences sociales sur la commune	Bailleurs sociaux
Budget	Partenaires impliqués
	<ul style="list-style-type: none">- Police Nationale- Police Municipale- Pôle Prévention Insertion Médiation- Pôle Cadre de vie- Pôle Solidarité- Direction Jeunesse- APSIS- Mission Locale
Modalités de mise en œuvre	
<ul style="list-style-type: none">- Identifier les mineurs auteurs de troubles au sein des résidences sociales, et par extension leurs familles- Echanger, dans le cadre d'une cellule de veille, sur les difficultés rencontrées par le jeune et sa famille et les voies d'accompagnement qui peuvent leur être proposées- Convoquer les familles pour leur remettre une proposition d'accompagnement adossée à une mise en demeure de faire cesser les troubles- Mettre en œuvre l'accompagnement proposé et assurer une vigilance renforcée sur le comportement du jeune- Reconvoquer après 6 mois pour suspendre la mise en demeure ou initier une procédure d'expulsion	
Critères d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none">- Nombre de jeunes identifiés- Nombre de cellules de veille réunies / Implication des membres- Nombre de dossiers traités par le CDDF- Nature et qualité de l'accompagnement proposé- Evolution des situations de nuisances- Nombre de procédures d'expulsion entamées et abouties	

Thématique : Espace Public et Tranquillité

Titre de l'action : Lutte contre les nuisances sonores

Constats / Problématique

Le bruit constitue l'une des principales nuisances urbaines et résulte souvent d'incivilités ou de négligences de la part de leurs auteurs. Qu'il soit en lien avec un regroupement animé, un véhicule mal réglé ou un usage inapproprié, le bruit est une source d'anxiété et de tension qui peuvent dégénérer en conflits. Souvent, ces nuisances sont faciles à limiter et ne réclament qu'une vigilance bienveillante de la part de leurs auteurs.

Il convient donc de sensibiliser le plus grand nombre à être attentif au bruit généré, mais aussi d'accompagner ces changements de comportement par des actions ciblées et multiples.

Objectifs

- Réduire globalement les nuisances sonores vécues sur la commune
- Assurer le contrôle régulier des véhicules pour contraindre les plus bruyants
- Assurer un contrôle régulier des établissements nocturnes, restaurants et bars pour sensibiliser la clientèle
- Tendre vers une réduction des nuisances sonores liées aux chantiers et travaux
- Accroître la vigilance de chacun sur ses comportements potentiellement gênants

Publics et Territoires

Ensemble de la population sur l'ensemble du territoire communal

Pilotage / Coordination

Police Municipale

Budget

Partenaires impliqués

- Services techniques
- Service Communication
- Bailleurs
- Associations de commerçants
- Fédération Française du Bâtiment

Modalités de mise en œuvre

- Lancer une campagne de communication sur le thème des nuisances sonores en appuyant sur leurs impacts sur la santé et le vivre ensemble, mais aussi sur les sanctions applicables
- Accroître les contrôles routiers orientés sur le contrôle du bruit
- Etablir une charte sur le respect du voisinage, la proposer aux établissements nocturnes de la ville et accompagner ces établissements dans sa mise en œuvre
- Intégrer aux cahiers des charges des chantiers des engagements permettant de réduire les nuisances sonores pour le voisinage

Critères d'évaluation

- Nombre de contrôles effectués sur les véhicules / actions menées à la suite
- Nombre d'établissements nocturnes impliqués dans la charte / Effectivité de leur engagement
- Nombre de contrôles effectués dans ces établissements
- Impact sur les chantiers menés sur la ville

Thématique : Espace Public et Tranquillité

Titre de l'action : Création d'une équipe de Citoyens Attentifs

Constats / Problématique

L'existence d'un lien de qualité entre les Forces de l'Ordre et la population est un gage de tranquillité publique, et nombreux sont les citoyens désireux d'avoir un rôle actif dans la sécurité de leur cadre de vie. Des dispositifs d'envergure nationale existent pour faciliter cet engagement et faire des citoyens volontaires de précieux appuis pour les Forces de l'Ordre en termes de remontées d'information et de diffusion de messages de prévention. L'accompagnement des Rueillois dans cette démarche apparaît ainsi comme une opportunité à saisir.

Objectifs

- Promouvoir l'engagement citoyen au sein de la population Rueilloise
- Renforcer les liens entre Polices et Population
- Mobiliser les citoyens les plus volontaires dans des actions de prévention

Publics et Territoires

Public adulte résidant sur la commune

Pilotage / Coordination

Pôle Cadre de Vie / Police Nationale

Budget

Partenaires impliqués

- Police Municipale
- Service Citoyenneté
- Conseils de Village
- Associations d'habitants

Modalités de mise en œuvre

- Identifier les modalités de mise en œuvre de la circulaire du 30 avril 2019 sur l'Engagement Citoyen
- Fixer avec les Forces de l'Ordre le cadre le plus pertinent (nombre de citoyens, répartition sur le territoire, etc.)
- Communiquer auprès de la population sur les possibilités offertes par ce dispositif et engager un processus de sélection
- Former les citoyens retenus et les impliquer dans un cadre d'échanges sécurisés

Critères d'évaluation

- Effectivité et efficacité de la communication
- Nombre de citoyens retenus et formés
- Nombre d'actions menées par ces citoyens et qualité de leurs retours d'information
- Pérennité du dispositif

CHARTRE DEONTOLOGIQUE D'ECHANGE D'INFORMATIONS

Préambule et visas

Dans le cadre de la nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (S.T.S.P.D.), adoptée par l'ensemble des partenaires du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D.) en séance plénière du xxxxx, une Charte locale relative à l'échange d'informations à caractère confidentiel est proposée à l'ensemble des partenaires concernés.

La présente Charte est issue du modèle proposé par le SG-CIPDR et se fonde sur le cadre légal suivant :

- La Loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance contient deux dispositions relatives à l'échange de l'information aux fins de prévention de la délinquance :
 - L'article 1, qui concerne l'échange des faits et informations «à caractère confidentiel» entre les participants aux groupes de travail et d'échange d'informations constitués au sein des C.L.S.P.D.
 - L'article 8, qui concerne le partage des informations «à caractère secret», entre les professionnels de l'action sociale, et l'autorisation donnée à ces derniers, par dérogation explicite à l'article 226-13 du code pénal relatif au secret professionnel, de révéler au Maire et au président du Conseil Général les «informations confidentielles» strictement nécessaires à l'exercice de leurs compétences.

La présente charte a pour objet de préciser les règles et le contenu des échanges dans le cadre de l'article 1 de la loi de prévention de la délinquance.

- La Loi du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés » : délibération de la CNIL du 26 juin 2014,
- Les articles L132-1 à L132-5 du code de la sécurité intérieure,
- L'article 226-13 du code pénal et les articles L121-6-2 et L311-3 du code de l'action sociale et des familles,
- La nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du 26 juin 2019.

Chaque institution signataire de la Charte locale est tenue au respect des règles régissant son cadre d'intervention.

Article 1 : cadre juridique

Aux termes de l'article 1 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance (article L132-5 du code de la sécurité intérieure) : «Le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance peut constituer en son sein un ou plusieurs groupes de travail et d'échange d'informations à vocation territoriale ou thématique». Selon l'article D132-7 du code de la sécurité intérieure, «Il (le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et des organismes publics et privés concernés, et peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques».

L'échange d'informations effectué dans les groupes de travail définis par la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance s'inscrit dans le cadre des attributions du Maire en matière de prévention de la délinquance prévue par les articles L 132-1 à L 132-4 du code de la sécurité intérieure et de celles du Procureur de la République - qui aux termes de l'article 7 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance (article 39-2 du code de procédure pénale) veille à la prévention des infractions à la loi pénale et coordonne dans le ressort du T.G.I. la politique de prévention de la délinquance dans sa composante judiciaire.

Article 2 : Composition des groupes de travail

Cinq groupes de travail sont constitués par le Maire en concertation avec les membres du C.L.S.P.D. concernés :

- Jeunesse et Parentalité
- Sécurité et Prévention Routières
- Victimes et Auteurs / Accès aux Droits
- Espace Public et Tranquillité
- Mieux comprendre pour mieux agir

La composition de chaque groupe de travail et d'échange d'information fait l'objet d'une liste nominative. Représentant son service ou son institution, chaque personne y figurant, avec son accord, doit disposer d'une légitimité pour évoquer des situations ainsi que d'une compétence pour apporter des propositions aux problèmes exposés. La présente Charte est signée, pour adhésion, par les institutions représentées.

A titre exceptionnel, les membres des groupes de travail ont la faculté de convier ponctuellement des personnes ou de solliciter la présence de personnes qualifiées dont l'audition est de nature à favoriser la compréhension d'une situation. Les personnes ainsi entendues, avec leur accord, acceptent de se soumettre aux règles de confidentialité édictées par la charte. Elles apportent leur point de vue sur la situation examinée, mais ne sont pas partie prenante d'une éventuelle décision.

Article 3 : Nature des informations échangées et protection de la confidentialité

Les membres des groupes thématiques sont tenus par le secret professionnel, le devoir de réserve et/ou l'obligation de discrétion, inhérents à leurs professions respectives.

En vertu de l'article 1 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance (article L132-5 du code de la sécurité intérieure), l'échange porte sur «les faits et informations à caractère confidentiel», à l'exclusion des informations à caractère secret au sens de l'article 226-13 du code pénal. Ces faits et informations confidentiels échangés dans le cadre des groupes de travail et d'échange d'informations ne peuvent être communiqués à des tiers.

Il appartient à chacun des membres des groupes de travail de déterminer en conscience, dans les conditions, les objectifs et les limites imposées par la loi, et au cas par cas, si l'information qu'il détient peut être communiquée aux autres membres du groupe.

Il est du devoir des membres de veiller strictement à ne communiquer que des informations factuelles et sûres. Concernant les informations afférentes à des situations personnelles ou familiales, seules sont communiquées, au cours des réunions des groupes de travail, celles qui sont strictement nécessaires à la réflexion collégiale sur la problématique, à l'évaluation de la situation et à la recherche de solutions. Toute information non nécessaire à la compréhension ou à la résolution du problème évoqué ne doit pas être exposée.

Ces échanges peuvent porter sur des situations collectives ou individuelles, l'information confidentielle n'ayant en tout état de cause pas vocation à être diffusée en dehors du groupe. En revanche, un partage d'informations plus précises sur une situation individuelle (éléments de l'histoire personnelle ou familiale, détails du travail social et éducatif en cours, éléments sur les éventuelles procédures judiciaires en cours mettant en cause l'intéressé, etc.) est exclu à ce niveau et ne peut s'envisager que dans le cadre de l'article 8 de la loi du 5 mars 2007 (art. L.121-6-2 du code d'action sociale et des familles) ou au sein d'autres dispositifs distincts (notamment ceux du conseil général en matière de protection de l'enfance ou de l'autorité judiciaire en matière de suivi des mineurs multirécidivants).

Article 4 : Finalité de l'échange

Cet échange permet aux membres des groupes de signaler, dans le respect de l'article 3 ci-dessus, les situations difficiles, personnelles ou familiales au regard du risque de délinquance dont ils ont connaissance et de s'assurer qu'elles sont bien prises en compte par une des institutions concernées. Si tel n'est pas le cas, il convient de rechercher le ou les acteurs les mieux à même de traiter la situation identifiée.

Si l'un des acteurs déjà saisi estime que la situation évoquée concerne également un (ou plusieurs) autre(s) acteur(s), il veille à lui (leur) transmettre les informations nécessaires à son (leurs) intervention(s). Les personnes intéressées sont informées de l'échange d'informations à caractère confidentiel les concernant.

Article 5 : Cadre de l'échange

L'échange des informations visées à l'article 3 est réalisé dans le cadre des réunions des groupes de travail constitués au sein du C.L.S.P.D. Ces groupes de travail assurent le suivi et l'animation de la S.T.S.P.D. et, à cette fin, la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions locales de prévention de la délinquance.

L'échange d'informations confidentielles ne doit, en aucun cas, avoir lieu au cours des réunions plénières du C.L.S.P.D.

Article 6 : Animation des travaux

Le maire fait appel à un coordonnateur pour les travaux des groupes de travail. Celui-ci est le garant du respect de la présente charte. Il prépare les réunions et en fixe l'ordre du jour.

Les préconisations retenues par les différents partenaires peuvent faire l'objet d'un relevé de conclusions qui peut prendre la forme d'un tableau de bord.

Le coordonnateur prend toutes les mesures de prudence et de sécurité qui s'imposent pour que les informations partagées en réunion soient inaccessibles à des tiers et soient traitées dans le cadre de l'article 9 de la présente Charte.

Article 7 : Obligation des membres

Chacun des membres des groupes de travail du C.L.S.P.D. a l'obligation de préserver la confidentialité des informations recueillies collectivement.

Article 8 : Manquements aux devoirs de la Charte

Tout manquement au respect de la charte entraîne de facto une exclusion des travaux du groupe.

Article 9 : Constitution de traitements de données à caractère personnel

La constitution de traitements de données à caractère personnel, permettant le suivi des actions en direction des personnes ou des familles dans le cadre des groupes de travail, est soumise aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 modifiée dite «Informatique et Libertés» assurant une protection proportionnée de la vie privée et des libertés individuelles des personnes concernées au regard des finalités de ce suivi. Ces traitements sont constitués sous la responsabilité du Maire et gérés par une personne délégataire garante du respect des dispositions de la loi «Informatique et Libertés».

A cet égard, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a adopté une délibération portant autorisation de la création de tels traitements. Cette autorisation précise les règles à suivre (données traitées, durée de conservation, etc.) auxquelles la collectivité déclare se conformer dès la mise en œuvre de tels traitements (Cf. délibération de la CNIL du 26 juin 2014).

Article 10 : Évaluation

Présenté de façon périodique en réunion plénière du C.L.S.P.D., un bilan est dressé par un membre du groupe préalablement désigné.

Les échanges d'information sont réalisés dans le respect du droit existant, de la réflexion éthique et des règles déontologiques propres à chaque profession, service ou institution, sous la responsabilité du Maire et sous le contrôle du Procureur de la République.

Fait à Rueil-Malmaison le XXXXX

Patrick OLLIER
Maire de Rueil-Malmaison

Laurent HOTTIAUX
Préfet des Hauts-de-Seine

Pascal PRACHE
Procureur de la République près le
Tribunal Judiciaire de Nanterre

Georges SIFFREDI
Président du Conseil
Départemental des Hauts-de-Seine

Dominique FIS
Directrice Académique des services
de l'Education Nationale